



AVIS PUBLIC

Promulgation – Règlement d'emprunt 274

Décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté, le 5 décembre 2023, le règlement numéro 274 décrétant une dépense et un emprunt de 35 000 \$ ayant pour but de financer un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques.

Ce règlement a reçu l'approbation relative à un emprunt de 35 000 \$ par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 6 février 2024.

Ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi et toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, au 77 rue Saint-Pierre à Saint-Pie, aux heures habituelles d'ouverture ou sur le site web de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 8 février 2024.

Annick Lafontaine
Greffière